



Vente de vehicule avec carte grise mr [b]ou[/b] mme

Par **JCM**, le **01/03/2008** à **18:55**

Ma fille est en instance de divorce. rnElle a une voiture qu'elle a achetée 1 an avant son mariage rnQuand elle s'est mariée elle a mis sa carte grise au nom de Mr **OU** Mme rnPour protéger sa voiture peut-elle la vendre ou la céder à quelqu'un pour éviter que son mari veuille lui prendre. rnQuand elle a quitté le domicile conjugal son mari n'a pas voulu lui donner son double de clés de voiture rnDe son côté son mari va se faire saisir sa voiture parce qu'il ne la paie pas. rnIl risque de faire des dettes et ma fille a peur qu'on s'attaque un jour à sa voiture rnMerci de vos réponses

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008** à **09:03**

Bonjour, rnEn effet votre fille peut céder ou vendre le véhicule unilatéralement. rnToutefois le bénéfice de cette vente si aucun contrat de mariage n'a été contracté appartient au patrimoine du couple. rnLes créances faites durant le mariage sans qu'une séparation des biens n'ait été contractée peuvent être mise en recouvrement auprès des deux. rnRestant à votre disposition.